

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 30 septembre 2010

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le jeudi 30 septembre 2010 à 18h30 à la salle des fêtes de Barretaine sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, Yves DECOTE, André LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), Auguste HERZOG, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Jean-Marc GERDY, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Serge DAYET, Roger CHAUVIN, Bruno FAS, Jean-Pierre KOEGLER, Eric PICHEGRU, Nelly BUYS, Olivier FISCHER, Catherine REYBIER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, Véronique LAMBERT, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Camille JEANNIN, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Stéphane MACLE, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Roland CHAILLON, Jean-François DHÔTE, Catherine CATHENOZ, Christine GRILLOT, Annie REGAZZONI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Stéphanie BORNIER, Brigitte DELACROIX, Eric TOURNEUR, Pascal FOUGERE, Daniel BARBE, Christel FAGOT.

Etaient Excusés : Frédéric LAMBERT (Vice-Président), Jean-Paul BUCHET, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Marie-Colette VUILLERMET, Béatrice BRUGER, Marie-Ange CAPRON, Guy REVERCHON, Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS, Andrée ROY, Marie FLORES, Annie PERRIER, Murielle ARGIENTO, André-Mary MIGNOT, Ginette POULAIN, Monsieur Pierre SAILLARD, Comptable Public de la CCCG.

Etaient absents : Isabelle LASAYGUES, Roland BERTHELIER, Robert LACROIX, Jocelyne REVERCHON, Jérémy SAILLARD, Armande REYNAUD, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Jean SONNEY, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge DAYET

★ ★ ★ ★

Monsieur André LAMBERT, Maire de Barretaine, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

➤ Non exercice du droit de préemption sur transaction immobilière en ZIA :

Reçue le 23 Juin 2010 de Maître CHOPARD, notaire à Poligny, la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) relative à la propriété de Monsieur Jean FONTRAY, cadastrée n°412 section AD sise rue Nicolas Appert à Poligny, d'une contenance de 1773 m².

➤ Marché en procédure adaptée :

- Acquisition d'un véhicule neuf de type 4x4 pour le service sentier de randonnée (absence de véhicule d'occasion sur ce type d'engin) au prix de 20 000€ TTC.
- Acquisition d'un véhicule d'occasion de type petit utilitaire pour le service SPANC au prix TTC de 7 000€.
- Prestation de service pour mission « Approche Environnementale de l'Urbanisme » sur la future zone d'activités économiques « Velours 3 » au prix TTC de 29 416€ subventionnée par la Région et l'ADEME pour un total de 17 838€.
- Travaux à réaliser sur le pont sur l'Orain à l'arrière du Moulin de Brainans au prix TTC de 14 429 €.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 17 juin 2010.

Le procès-verbal de séance du 17 juin 2010 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Adhésion de la CCCG au SIDEC et désignation de délégué de la Communauté de Communes au sein du SIDEC.

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances et Affaires Générales, explique que, la majorité qualifiée des communes membres ayant donné son accord à l'adhésion de la Communauté de Communes au SIDEC, il convient dorénavant de décider de l'adhésion au syndicat et désigner le représentant qui fera partie du corps électoral des EPCI chargé d'élire en son sein les 20 délégués du collège EPCI au SIDEC.

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, précise que 150 candidats seront désignés au niveau départemental, parmi lesquels seront choisis les 20 délégués qui siègeront au sein du Comité Syndical.

Jacky REVERCHON se porte candidat

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte de l'avis favorable de la majorité qualifiée des communes pour l'adhésion de la CCCG au SIDEC
- Décide de son adhésion définitive
- Elit au scrutin secret au 1^{er} tour Monsieur Jacky REVERCHON en qualité de représentant de la CCCG au sein du corps électoral du collège ad hoc (38 voix pour, 3 blancs et 1 voix sur un délégué non candidat).

Le Président est autorisé à signer toute pièce afférente.

4. Adhésion du Pays du Revermont au SIDEC et avis des communautés de communes adhérentes au Pays.

Monsieur Alain GUYOT déclare qu'il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de l'adhésion du Pays du Revermont au SIDEC, le Comité Syndical du Pays ayant donné son accord par délibération n°13 du 15 juin 2010.

Le Conseil Communautaire donne à l'unanimité son accord au principe de l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays du Revermont au SIDEC et autorise le Président à signer toute pièce afférente.

5. Exonération de TEOM des assujettis à la Redevance Spéciale des Ordures Ménagères pour l'année 2011.

Monsieur Alain GUYOT explique que, par délibération du 12 octobre 2004, le Conseil Communautaire a créé la Redevance Spéciale Ordures Ménagères en parallèle à la TEOM pour les gros producteurs.

Aussi, l'Assemblée instaure t'elle, chaque année par délibération, l'exonération de TEOM pour les assujettis à cette redevance au titre de l'année suivante et selon liste établie par les SICTOM.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler l'exonération permanente en décidant pour l'année 2011 d'exonérer de la TEOM les locaux à usage industriel ou commercial pour lesquels la redevance spéciale des ordures ménagères est facturée, selon listes établies par les SICTOM.

6. Espace Commercial Grimont Sud / Décompte définitif opération transformateur « à la Barre ».

Monsieur Jacky REVERCHON, Vice-Président Délégué aux Travaux, présente le dossier en détaillant le budget prévisionnel et le financement de l'opération d'alimentation électrique par transformateur « A la Barre » réalisée sous maîtrise d'œuvre du SIDEC et qui a fait l'objet d'un PV de réception le 21 juin 2010. Un acompte ayant déjà été versé, il convient de verser le solde.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le décompte définitif de l'opération comme suit:

- Sous-total travaux	34 993,48€ HT
- Maîtrise d'œuvre du SIEDEC	2 403,25

Total dépenses	37 396,73€ HT
Total dépenses TTC	44 255,45€ TTC

- Approuve le plan de financement définitif comme suit :

- SIEDEC	13 276,64€
- FCTVA	6 858,72
- CCCG	24 120,09

- Autorise le versement du solde au SIEDEC, soit la somme de 2 971,09€.

Le Président est autorisé à signer toute pièce afférente.

7. Fonds de concours à la Commune de Vaux sur Poligny pour opération de signalétique « site clunysien » : Modificatif.

Monsieur Alain GUYOT indique qu'il est proposé au Conseil d'attribuer un complément de 268,25€ au titre du fonds de concours alloué à la commune de Vaux sur Poligny pour la réalisation d'une opération de signalétique adaptée le long de la RN5 en vue de promouvoir l'abbaye Notre Dame de Vaux classée site clunysien, le bilan financier de l'opération étant légèrement supérieur au prévisionnel.

Le Conseil Communautaire décide, par 39 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

- D'attribuer un complément de fonds de concours à la commune de Vaux sur Poligny pour la réalisation de son projet de signalétique à hauteur de 22,5% du montant total
- D'arrêter le montant total de l'opération en dépenses à la somme de 9 499,88€ HT
- D'arrêter le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Subvention Leader	5 224,93
CCCG.....		2 137,47
Commune de Vaux.....		2 137,47

Autorisation est donnée au Président de signer toutes pièces afférentes.

8. Les ressources fiscales pour l'année 2011 / vote des exonérations et abattements sur la fiscalité des ménages.

Monsieur Alain GUYOT expose le dossier en rappelant qu'une première réunion de la Commission Finances s'est déroulée le 21 septembre, au cours de laquelle a été présenté le nouveau panier fiscal qui comporte notamment le transfert de l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation. La situation sur le territoire est hétérogène au regard des abattements appliqués jusqu'en 2010 sur la part départementale : des abattements sont appliqués sur les communes de Monay et de Poligny et pas sur les 26 autres (cela s'explique par le fait que ces 2 communes avaient elles-mêmes instauré un régime d'abattement sur leur part communale et que le Conseil Général n'avait pas lui-même délibéré). Pour harmoniser le territoire communautaire en appliquant à la part additionnelle de Taxe d'Habitation les abattements appliqués antérieurement à la part départementale sur les communes de Poligny et Monay, le budget de la Communauté de Communes devrait supporter le coût de cette mesure, sauf à le neutraliser par l'instauration d'une part additionnelle de fiscalité ménage.

Les simulations afférentes à cette proposition ont été présentées au cours d'une deuxième réunion de la Commission Finances le 28 septembre. 3 options sont identifiées :

- le statut quo sans délibération
- la non instauration d'abattement sur le territoire de Grimont
- l'instauration d'abattement et de fiscalité additionnelle

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, ajoute que l'ordre du jour porte sur l'instauration ou non d'abattement, l'Assemblée disposant ensuite d'un délai courant jusqu'au 15 avril 2011 pour fixer les taux de fiscalité additionnelle.

En réponse à Madame Nelly BUYS, Maire de la commune de Monay, Monsieur Dominique BONNET, Maire de la Commune de Poligny, explique que l'abattement a été instauré sur Poligny il y a environ 10 ou 15 ans dans une perspective sociale. Néanmoins, l'effet en a été gommé au fil des augmentations successives de taxe d'habitation.

Monsieur Roland CHAILLON conteste que l'abattement soit gommé et expose que le régime d'abattement permet de moduler la répartition entre les différentes catégories de contribuables. Bien que favorable à l'instauration d'un régime identique sur toutes les communes au niveau de l'abattement sur taxe d'habitation, Monsieur Dominique BONNET constate que les administrés de Poligny et Monay seraient soumis à une contribution supplémentaire, contrairement aux administrés des 26 autres communes si le Conseil décidait de généraliser le régime d'abattement et d'instaurer la fiscalité additionnelle. Monsieur CHAILLON lui répond que l'augmentation individuelle est à relativiser vu les faibles montants concernés.

Avant d'ouvrir plus avant le débat, le Président propose à l'Assemblée le statu quo pendant l'année 2011 pour permettre aux communes de délibérer avant le 1^{er} octobre 2011 sur leur propre régime d'abattement. Il rappelle le montant du panier fiscal prévisionnel pour 2011.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR donne divers éléments techniques très détaillés et notamment les modalités de calcul des taux de fiscalité additionnelle ainsi que des simulations par catégorie de revenu cadastral. Il rappelle également que l'assiette de taxe sur le foncier bâti est égale à la moitié de l'assiette de taxe d'habitation. Il juge que la situation actuelle avec différence de traitement dans deux communes n'est pas concevable, que l'ensemble du territoire communautaire doit être au même régime, et regrette que Monsieur Dominique BONNET envisage le débat uniquement par rapport aux administrés de Poligny.

En réponse à Madame Christine GRILLOT, le Président précise que ce débat est susceptible d'avoir lieu tous les ans : les délibérations tant des communes que de la Communauté de Communes en matière d'abattement pouvant être modifiées chaque année.

Madame Nelly BUYS regrette de ne pas avoir reçu les informations plus tôt. Monsieur le Président rappelle les dates d'envoi des premiers documents et la tenue des commissions; ce qui met en lumière l'absence de représentant de cette commune (de même que Villersérine et Saint Lothain).

Monsieur Jean-Louis DUFOUR demande à ce que le vote ait lieu au scrutin secret. Le Président met aux voix des délégués cette demande : 6 voix. Les conditions n'étant pas remplies (la demande doit être formulée par le tiers de l'Assemblée au moins), le vote aura lieu à mains levées.

Il est ensuite procédé au vote à mains levées sur le statu quo : Le Conseil Communautaire décide, par 22 voix pour, de maintenir le statu quo, contre 20 voix pour l'instauration d'un régime d'abattement.

Suite au résultat du vote, Monsieur Jean-Louis DUFOUR déclare que les maires des 26 communes devront expliquer à leurs administrés la raison de la hausse de la taxe d'habitation en 2011. Il déclare que le travail sur ce dossier a été très insuffisant, car réduit à la seule contribution de Monsieur DUFOUR. Il regrette l'absence de la presse aux réunions de Conseil et que les compte rendus de réunion n'y soient pas publiés. Il demande un espace d'expression dans le prochain bulletin communautaire.

Questions et informations diverses

➤ Monsieur Serge DAYET, observant une redistribution financière de la participation des communes à la Communauté de Communes, demande quels sont les délais pour effectuer une révision de la compensation. A titre d'exemple, la part négative reversée par les communes qui ne disposaient pas ou peu de TP lui semble aujourd'hui excessive. Le Président propose que les services communautaires se renseignent auprès de la Préfecture, tout en soulignant qu'il ne pourra y avoir de baisse de la dotation globale en l'état actuel de la situation. Il ajoute qu'il y aura modification des compensations quand la révision sera effective.

➤ Monsieur Jean-François GAILLARD fait part du grave accident dont a été victime l'agent des sentiers de la Communauté de Communes.

➤ Madame Catherine CATHENOZ annonce la tenue d'une réunion d'information du CLIC du Triangle d'Or le mardi 19 octobre 2010 à 14h à la salle des fêtes de Poligny.

En outre, la mairie de Poligny est en relation avec 1 société qui propose un tarif réduit en cas de commande groupée de 5 défibrillateurs.

- Monsieur Jean LETROUBLON, Vice-Président Délégué à la Communication, rappelle que la date limite pour remise des textes par les communes à insérer dans le prochain bulletin communautaire est fixée au 1^{er} octobre. Or, à ce jour, seules 12 communes ont répondu. Par conséquent, la date de remise est repoussée jusqu'au 8 octobre. Il informe également des modifications dans la présentation du bulletin.
- Monsieur Roland CHAILLON regrette la tenue du Conseil Communautaire à 18h30, car certains délégués qui travaillent ne peuvent pas se libérer à cette heure.
- Monsieur Jean-Louis DUFOUR informe l'Assemblée qu'il a été décidé, au cours de la dernière séance de Bureau du SICTOM de Champagnole, la mise en place d'une benne à papier dans chaque déchetterie, et que l'étude sur la redevance incitative se poursuit.
- Le Président rappelle l'inauguration du parcours sportif de Chamole le samedi 2 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Serge DAYET

Jean-François GAILLARD